

assemblée générale

CONVOCAATION Assemblée générale

Le mardi 15 novembre 2011 à 18h30 au local 2-52-101



De 18h à 18h30 tout en mangeant, si le nombre de personnes le justifie l'assemblée générale sera précédée par une présentation de Marc Jodoin, coordonnateur de Fondation.

Une semaine plus tard, soit le 22 novembre, Mike Trudeau représentant régional de Fondation sera disponible sur rendez-vous pour des consultations individuelles.

Projet d'ordre du jour :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 4 octobre 2011 (voir le procès-verbal).
 - 4.1 Suites au procès-verbal.
5. Informations :
 - 5.1 Assurances collectives.
6. Tournée pré-congrès FNEEQ : échanges avec Jean Trudelle, président de la FNEEQ.
7. *Projet éducatif* (recommandations).
8. Lutte étudiante contre la hausse des droits de scolarité (recommandations).
9. Diplôme d'études collégiales en Soins infirmiers (recommandations).
10. Élections.
 - 10.1 Comité de mobilité étudiante (1 poste).
 - 10.2 Comité de surveillance des finances (1 poste).
11. Divers.
12. Levée de l'assemblée.

Philippe Langlois, secrétaire
Le mercredi 2 novembre 2011

Le repas sera servi sur place à compter de 18h.

S'il vous plaît, prévenez-nous au plus tard le vendredi 11 novembre 2011 de votre présence à l'assemblée générale (18h30)

ainsi que de votre intérêt à assister à la présentation de Fondation (18h).

specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca ou 819 564-6350, poste 5330

Recommandations soumises à l'assemblée générale du SPECS-CSN le 15 novembre 2011

8. Lutte étudiante contre la hausse des droits de scolarité

Attendu :

- Que l'éducation est un droit qui devrait idéalement se traduire par la gratuité scolaire ;
- Que l'évolution économique rend de plus en plus nécessaire, pour accéder au marché de l'emploi, de détenir une formation de niveau supérieur ;
- Que le principe de l'utilisateur-payeur appliqué à un bien essentiel comme l'éducation est discriminatoire ;
- Qu'une fiscalité juste passe par les impôts progressifs, non par les tarifs ;
- Que l'endettement des étudiants compromet sérieusement leur mobilité sociale ;
- Que l'endettement des étudiants ne profite à personne, sauf à leurs créanciers ;
- Que l'éducation est un investissement dont les fruits bénéficient à l'ensemble de la société ;

RECOMMANDATION :

« Le SPECS-CSN appuie les objectifs de la lutte contre la hausse des droits de scolarité au Québec. »

9. Diplôme d'études collégiales en Soins infirmiers

Attendu :

- Que les acteurs du réseau de la santé reconnaissent la qualité de la formation et du travail des techniciennes en soins infirmiers ;
- Que les techniciennes en soins infirmiers réussissent aussi bien, sinon mieux, que les bachelières en soins infirmiers à l'examen professionnel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec ;
- Que la modification proposée risque d'engendrer une diminution du nombre d'infirmières ayant le droit d'exercer et, par conséquent, une rupture de service dans le réseau de la santé ;
- Qu'une rupture de service dans le réseau de la santé pourrait mettre en péril la sécurité du public ;
- Que la modification proposée par l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec risque d'affecter l'accessibilité aux études en soins infirmiers en les rendant plus dispendieuses et plus longues ;
- Que la modification proposée par l'Ordre des infirmières et infirmiers obligera plusieurs étudiantes à quitter leur région afin de poursuivre leurs études dans des centres universitaires.

RECOMMANDATION :

« Le SPECS-CSN reconnaît la pertinence et la qualité de la formation collégiale en soins infirmiers et s'oppose par conséquent à la résolution de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec exigeant le baccalauréat pour obtenir un droit d'exercer. »

Nous discuterons en assemblée des grandes orientations que nous, enseignantes et enseignants, voudrions collectivement voir données au *Projet éducatif*. En tant qu'exécutif, nous attirerons votre attention en assemblée sur trois questions qui nous apparaissent particulièrement problématiques dans la version de travail actuellement en circulation : l'absence de la notion du droit à l'éducation ; la question de l'évaluation des compétences transversales ; l'équilibre entre les responsabilités des départements et celle des programmes.

L'exécutif soumettra à la discussion trois résolutions et deux listes de préoccupations, ces dernières à constituer en assemblée.

Recommandations soumises en AG

1. L'assemblée affirme que les enseignantes et les enseignants doivent toujours être au cœur de l'élaboration d'un projet éducatif. Ceci implique
 - qu'ils et elles participent, par le biais de représentantEs, à la rédaction même de toutes les versions de travail du *Projet éducatif* ;
 - que toutes et tous, soient directement informéEs et consultéEs sur le contenu du *Projet éducatif*. Ceci doit se faire, de manière privilégiée, par le biais de leurs assemblées départementales et de leur assemblée syndicale.
2. L'assemblée encourage la Direction des études à engager cet automne une tournée des départements au sujet du *Projet éducatif*. Les opinions qui y sont exprimées devraient être dument prises en compte dans le *Projet éducatif*. Les départements demeurent, au cégep, les premiers lieux collectifs de réflexion sur toute question d'ordre pédagogique ou éducatif.
3. L'assemblée demande à la Direction des études de s'assurer qu'une version finale du *Projet éducatif* ne soit pas avalisée avant que l'assemblée syndicale ait pu préalablement l'étudier et l'approuver.

Listes de préoccupations/satisfactions concernant le *Projet éducatif* (version 4).

4. Au sujet du *Projet éducatif* actuellement en élaboration (version 4 du 30 mai 2011), l'assemblée syndicale se dit particulièrement préoccupée/satisfaite par :
 - [liste à élaborer en assemblée]
5. Au sujet du *Projet éducatif* actuellement en élaboration (version 4 du 30 mai 2011), l'assemblée souhaite d'ores et déjà que les choses suivantes soient corrigées :
 - [liste à élaborer en assemblée]

Le lundi 24 octobre 2011

M. Réjean Bergeron
Directeur des études
Cégep de Sherbrooke

Objet : projet éducatif

M. Bergeron,

Le bureau exécutif du Syndicat tient à vous informer du fait que le Comité d'animation départementale et syndicale (CADES) s'est réuni le mercredi 19 octobre en soirée pour discuter du contenu de la version quatre du *Projet éducatif*. Étaient présents trente-cinq représentantEs enseignantEs provenant de dix-neuf départements, ainsi que quelques unEs des représentantEs des enseignantEs à la Commission des études. Après une plénière d'une heure trente, la rencontre a abouti à un consensus duquel les représentantEs présentEs nous ont prié de vous faire part rapidement.

Le consensus est à l'effet de rejeter la quatrième version du *Projet éducatif* en raison des lacunes trop importantes qu'elle contient. Ces lacunes, identifiées d'un commun accord, sont les suivantes :

- **La trop grande place qu'occupent les compétences transversales dans le projet proposé.** Elles phagocytent à la fois les compétences disciplinaires et une vision de l'éducation plus large, deux éléments pourtant indispensables à l'idée que nous nous faisons d'un projet éducatif. Des enseignantEs ont résumé cela en disant qu'il n'y avait pas de projet éducatif dans le *Projet éducatif*.
- Le déséquilibre apparent entre l'importance des compétences transversales et celle des compétences disciplinaires – précisons : en faveur des premières.
- **La pauvreté, voire l'absence d'une vision inspirante de l'éducation.** Insatisfaits de la nature technocratique du document, les enseignantEs souhaitent y voir des énoncés de valeurs plus forts et explicites. On a évoqué par exemple l'idée de société éducative, de droit à l'éducation, d'éducation humaniste, d'éducation de qualité (promouvant la paix, la démocratie, la créativité, la solidarité, l'inclusion, l'épanouissement, etc.), d'éducation publique (promouvant un lien social démocratique, répondant aux besoins culturels, écologiques, sociaux de notre temps, dégagée et autonome vis-à-vis les intérêts privés, etc.).

- **La dilution de la relation éducative dans l'« environnement éducatif ».** Le projet proposé ne souligne et n'explique nulle part que l'éducation a pour première ligne la relation enseignantE-étudiantE, lieu principal de transmission des connaissances et des compétences dans une institution d'enseignement. Le rôle des intervenants professionnels et des employés de soutien est principalement d'alimenter, de protéger, de faciliter cette relation éducative.
- **L'insuffisance d'une couleur locale au projet proposé,** distinguant le Cégep de Sherbrooke de manière telle à ce qu'on ait envie de s'identifier et d'appartenir à l'institution.
- **Le point quatre du *Projet éducatif*** (« Responsabilités quant au développement des compétences transversales ») **est rejeté dans son ensemble.** Il est interprété comme une commande de travail qui n'a pas sa place dans un projet éducatif. Cette lacune est, bien entendu, étroitement liée aux trois premières.

Les déléguéEs CADES ont exprimé le souhait que vous proposiez une réponse réelle, dans la prochaine version du projet éducatif, aux lacunes identifiées ci-dessus. En cas contraire, il est bien clair que les représentantEs des enseignantEs à la Commission des études auront à faire un choix déchirant.

Les déléguéEs présentEs jugent aussi la date butoir du 18 novembre précipitée. En plus d'ignorer les volontés clairement exprimées par l'assemblée générale des enseignantEs du 4 octobre dernier, cette date ne prend pas en compte le fait que les départements sont actuellement mobilisés par la répartition des tâches d'hiver. Ils disposent, dans ce contexte, d'encore moins de temps de travail pour étudier, comprendre et se positionner sur un document qui façonnera leur travail pour des années. Pire encore, s'ils trouvent le temps de faire ce travail, ça ne pourra être que sur la base d'une version du document qui est déjà désuète, étant donné la quantité de commentaires et de critiques qu'elle n'a toujours pas intégrés.

Notez en terminant qu'étant donné que les départements ne se sont pas encore tous penchés sur le contenu du *Projet éducatif*, plusieurs déléguéEs CADES présentEs à la rencontre n'y exprimaient pas un point de vue départemental. Dans ces cas-là, la rencontre servait à les outiller pour qu'ils puissent ensuite aider leurs départements respectifs à réfléchir et à prendre position le plus tôt possible sur la question.

Nous souhaiterons discuter de tout cela avec vous le 1^{er} novembre prochain, ainsi que d'autres éléments plus pointus.

Recevez, monsieur, nos salutations cordiales,

Philippe Langlois
Secrétaire

PL/II

Résolutions adoptées par l'assemblée générale du SPECS le 4 octobre 2011

1. L'assemblée affirme que les enseignantes et les enseignants doivent toujours être au coeur de l'élaboration d'un projet éducatif. Ceci implique

- qu'ils et elles participent, par le biais de représentantEs, à la rédaction même de toutes les versions de travail du *Projet éducatif* ;
- que toutes et tous, soient directement informéEs et consultéEs sur le contenu du *Projet éducatif*. Ceci doit se faire, de manière privilégiée, par le biais de leurs assemblées départementales et de leur assemblée syndicale.

2. L'assemblée encourage la Direction des études à engager cet automne une tournée des départements au sujet du *Projet éducatif*. Les opinions qui y sont exprimées devraient être dûment prises en compte dans le *Projet éducatif*. Les départements demeurent, au cégep, les premiers lieux collectifs de réflexion sur toute question d'ordre pédagogique ou éducatif.

3. L'assemblée demande à la Direction des études de s'assurer qu'une version finale du *Projet éducatif* ne soit pas avalisée avant que l'assemblée syndicale ait pu préalablement l'étudier et l'approuver.



En bref...

les

Projet éducatif : Suites à la réunion du CADES-élargi

ACCUEIL

QUAND LES PROFS

Édition courriel
Édition imprimée
communiqués en bref
actualité médiatique
Archives

LE SYNDICAT

COMITÉS

DOSSIERS SYNDICAUX

PUBLICATIONS



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

SPECS-CSN

475, rue du C?gep
Pavillon 2, local 54-180
Sherbrooke (Qu?bec)
J1E 4K1

819 564-6350 #5330
819 562-6030 - 1?7?copieur

[Section interne](#)

Le lundi 24 octobre 2011

M. Réjean Bergeron
Directeur des études
Cégep de Sherbrooke

Objet : *Projet éducatif*

M. Bergeron,

Le bureau exécutif du Syndicat tient à vous informer du fait que le Comité d'animation départementale et syndicale (CADES) s'est réuni le mercredi 19 octobre en soirée pour discuter du contenu de la version quatre du *Projet éducatif*. Étaient présents trente-cinq représentantEs enseignantEs provenant de dix-neuf départements, ainsi que quelques-unEs des représentantEs des enseignantEs à la Commission des études. Après une plénière d'une heure trente, la rencontre a abouti à un consensus duquel les représentantEs présentEs nous ont prié de vous faire part rapidement.

Le consensus est à l'effet de rejeter la quatrième version du *Projet éducatif* en raison des lacunes trop importantes qu'elle contient. Ces lacunes, identifiées d'un commun accord, sont les suivantes :

- **La trop grande place qu'occupent les compétences transversales dans le projet proposé.** Elles phagocytent à la fois les compétences disciplinaires et une vision de l'éducation plus large, deux éléments pourtant indispensables à l'idée que nous nous faisons d'un projet éducatif. Des enseignantEs ont résumé cela en disant qu'il n'y avait pas de projet éducatif dans le *Projet éducatif*.
- Le déséquilibre apparent entre l'importance des



compétences transversales et celle des compétences disciplinaires – précisons : en faveur des premières.

- **La pauvreté, voire l'absence d'une vision inspirante de l'éducation.** Insatisfaits de la nature technocratique du document, les enseignantEs souhaitent y voir des énoncés de valeurs plus forts et explicites. On a évoqué par exemple l'idée de société éducative, de droit à l'éducation, d'éducation humaniste, d'éducation de qualité (promouvant la paix, la démocratie, la créativité, la solidarité, l'inclusion, l'épanouissement, etc.), d'éducation publique (promouvant un lien social démocratique, répondant aux besoins culturels, écologiques, sociaux de notre temps, dégagée et autonome vis-à-vis les intérêts privés, etc.).
- **La dilution de la relation éducative dans l'« environnement éducatif ».** Le projet proposé ne souligne et n'explique nulle part que l'éducation a pour première ligne la relation enseignantE-étudiantE, lieu principal de transmission des connaissances et des compétences dans une institution d'enseignement. Le rôle des intervenants professionnels et des employés de soutien est principalement d'alimenter, de protéger, de faciliter cette relation éducative.
- **L'insuffisance d'une couleur locale au projet proposé,** distinguant le Cégep de Sherbrooke de manière telle à ce qu'on ait envie de s'identifier et d'appartenir à l'institution.
- **Le point quatre du *Projet éducatif*** (« Responsabilités quant au développement des compétences transversales ») **est rejeté dans son ensemble.** Il est interprété comme une commande de travail qui n'a pas sa place dans un projet éducatif. Cette lacune est, bien entendu, étroitement liée aux trois premières.

Les déléguéEs CADES ont exprimé le souhait que vous proposiez une réponse réelle, dans la prochaine version du projet éducatif, aux lacunes identifiées ci-dessus. En cas contraire, il est bien clair que les représentantEs des enseignantEs à la Commission des études auront à faire un choix déchirant.

Les déléguéEs présentEs jugent aussi la date butoir du 18 novembre précipitée. En plus d'ignorer [les volontés clairement exprimées par l'assemblée générale des enseignantEs du 4 octobre dernier](#), cette date ne prend pas en compte le fait que les départements sont

actuellement mobilisés par la répartition des tâches d'hiver. Ils disposent, dans ce contexte, d'encore moins de temps de travail pour étudier, comprendre et se positionner sur un document qui façonnera leur travail pour des années. Pire encore, s'ils trouvent le temps de faire ce travail, ça ne pourra être que sur la base d'une version du document qui est déjà désuète, étant donné la quantité de commentaires et de critiques qu'elle n'a toujours pas intégrés.

Notez en terminant qu'étant donné que les départements ne se sont pas encore tous penchés sur le contenu du *Projet éducatif*, plusieurs délégués CADES présents à la rencontre n'y exprimaient pas un point de vue départemental. Dans ces cas-là, la rencontre servait à les outiller pour qu'ils puissent ensuite aider leurs départements respectifs à réfléchir et à prendre position le plus tôt possible sur la question.

Nous souhaiterions discuter de tout cela avec vous le 1^{er} novembre prochain, ainsi que d'autres éléments plus pointus.

Recevez, monsieur, nos salutations cordiales,

Philippe Langlois
Secrétaire

PL/II

Résolutions adoptées par l'assemblée générale du SPECS le 4 octobre 2011

1. L'assemblée affirme que les enseignantes et les enseignants doivent toujours être au cœur de l'élaboration d'un projet éducatif. Ceci implique

- qu'ils et elles participent, par le biais de représentantEs, à la rédaction même de toutes les versions de travail du *Projet éducatif* ;
- que toutes et tous, soient directement informés et consultés sur le contenu du *Projet éducatif*. Ceci doit se faire, de manière privilégiée, par le biais de leurs assemblées départementales et de leur assemblée syndicale.

2. L'assemblée encourage la Direction des études à engager cet automne une tournée des départements au sujet du *Projet éducatif*. Les opinions qui y sont exprimées devraient être dûment prises en compte dans le *Projet éducatif*. Les départements demeurent, au cégep, les premiers lieux collectifs de réflexion sur

toute question d'ordre pédagogique ou éducatif.

3. L'assemblée demande à la Direction des études de s'assurer qu'une version finale du *Projet éducatif* ne soit pas avalisée avant que l'assemblée syndicale ait pu préalablement l'étudier et l'approuver.

[Haut de la page](#)

Attendu que :

- le département de biologie a de sérieuses réserves face au contenu du Projet éducatif- version 4, dont les principales ont été résumées lors du CADES du 19 octobre dernier;
- les modifications entre la version 4 et 5 devront être majeures pour susciter notre adhésion au Projet éducatif;
- dans ces conditions, les délais de l'actuel échéancier d'adoption du Projet éducatif ne nous permettent pas d'étudier sérieusement une éventuelle version 5 substantiellement enrichie;
- une telle situation ne permet pas une démarche transparente visant à impliquer démocratiquement tous les intervenants qui devraient être au cœur de ce Projet éducatif.

Il est convenu que le département de biologie :

- se prononce contre l'adoption de la version 4 ou d'une éventuelle version 5 du Projet éducatif lors de la Commission des études du 18 novembre prochain;
- demande que le présent échéancier d'adoption du Projet éducatif soit allongé afin de nous permettre de réfléchir collectivement et significativement sur la teneur de la ou des versions à venir du Projet éducatif, et ce afin de nous prononcer démocratiquement en assemblée départementale.

Résolution adoptée par le département de biologie, le 4 novembre 2011.

Sherbrooke, le 31 octobre 2011

Cégep de Sherbrooke
SPEC-CNS

À l'attention de Monsieur Steve McKay, Président

Monsieur,

Suite à une rencontre départementale en TÉS tenue ce matin, il a été convenu d'entériner la position du CADES soit de rejeter la quatrième version du *Projet éducatif* en raison des lacunes trop importantes pour que nous puissions l'entériner. Selon nous, la quatrième version présentée ne reflète pas l'ensemble des préoccupations pédagogiques de notre département. De plus, nous suggérons d'ajouter les éléments suivants :

1. Faire ressortir davantage le volet d'éducation internationale sur lequel notre Cégep est fortement reconnu et crée un vif intérêt de notre population étudiante.
2. La préoccupation remarquable pour une vision écologique et de développement durable, dont le Cégep a remporté plusieurs mentions honorables, n'y figure pas.
3. L'implication et la participation active avec nos partenaires régionaux développées ardemment au fil des ans tels que le PRIMOS (champs psychosocial) et les milieux de stage ne sont pas mentionnées. Cette collaboration a permis de former les étudiants aux véritables enjeux et réalités liés au marché du travail. Pour notre département, il a toujours été primordial d'optimiser les compétences disciplinaires afin que les étudiants puissent les acquérir et se dépasser en tant que TÉS.

Espérant que notre position sera prise en considération. Nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

Département en technique d'éducation spécialisée

DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

Extrait du procès-verbal de la réunion départementale du 26 octobre 2011

On propose :

Que le Département de français rejette le projet éducatif dans sa forme actuelle. Cependant, le département serait prêt à l'accepter si le projet éducatif était moins axé sur les compétences transversales et davantage sur les compétences disciplinaires, s'il plaçait en priorité et explicitement la relation étudiant/enseignant et enfin s'il équilibrait la place des programmes et des départements.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ
RÉSOLUTION 11-12.06**

L'assemblée départementale demande aux coordonnatrices de faire parvenir cette résolution aux trois instances suivantes : à la Direction des études (M. Réjean Bergeron), au Syndicat du personnel enseignant et au représentant de la Formation générale à la Commission des études (M. Philippe Langlois).

4 nov. 2011 : Position du département histoire et géographie sur le projet éducatif (version 4).

Présences : Sophie Gagnon, Bernard Chabot, Louise Couture, Josée Lebrun, Gilles Boisvert, Luc Rousseau, Claude Belzile et Ginette Bousquet.

Proposition : Considérant...

- 1- **la trop grande place qu'occupent les compétences transversales dans le projet proposé.** Les compétences transversales occupent 2.5 pages pour un document qui en compte 4 (5/8 du document). La formation spécifique, qui constitue la plus grande partie de l'enseignement, n'occupe que le tiers d'une page (1/12 du doc.). On devrait développer davantage le point 3.1 où l'on retrouve seulement de deux à cinq lignes sur l'apport des savoirs disciplinaires. Cette importance accordée aux compétences transversales rend le projet trop fonctionnaliste, d'où l'absence de la vision éducative.
- 2- **la dilution de la relation éducative professeur-étudiant dans l'« environnement éducatif ».** Le projet proposé ne souligne et n'explique nulle part que l'éducation a pour première ligne la relation enseignant-étudiant, voie principale de transmission des connaissances et des compétences dans une institution d'enseignement. Il est difficile pour l'enseignant de s'identifier à un projet dont il est absent. Enfin, le rôle des intervenants professionnels et des employés de soutien est principalement d'alimenter, de protéger et de faciliter cette relation éducative.
- 3- **la pauvreté, voire l'absence d'une vision inspirante de l'éducation.** Insatisfaits de la nature technocratique du document, les enseignants souhaitent y voir des énoncés de valeurs plus forts et explicites. On a évoqué par exemple l'idée de société éducative, de droit à l'éducation, d'éducation humaniste, d'éducation de qualité (promouvant la paix, la démocratie, la créativité, la solidarité, l'inclusion, l'épanouissement, etc.), d'éducation publique (promouvant un lien social démocratique, répondant aux besoins culturels, écologiques, sociaux de notre temps et autonome vis-à-vis les intérêts privés, etc.). Il n'y a pas de projet éducatif dans le *Projet éducatif* tel que formulé dans la version 4. Cette version ressemble à une coquille vide de contenu quand on la compare aux 25 pages de l'ancien projet de formation du cégep, ou aux 5 pages du projet éducatif du cégep du Vieux Montréal.
- 4- **l'insuffisance d'une couleur locale au projet proposé,** distinguant le Cégep de Sherbrooke de manière telle à ce qu'on ait envie de s'identifier et d'appartenir à l'institution afin de développer une appartenance locale et régionale par sa mission et ses orientations éducatives.
- 5- **le point quatre du *Projet éducatif* (« Responsabilités quant au développement des compétences transversales ») est rejeté dans son ensemble.** Il est interprété comme une commande de travail qui n'a pas sa place dans un projet éducatif. Cette lacune est, bien entendu, étroitement liée aux trois premières recommandations. De plus, cette liste de tâches laisse peu de latitude et d'influence aux départements et aux enseignants sur l'élaboration des compétences transversales. Si on remarque les premiers verbes utilisés au point 4, le programme « définit » (instance décisionnelle), le département « propose » (instance consultative) et l'enseignant « respecte » (soumission).

Le département demande de modifier la politique actuelle (version 4) en tenant compte des cinq points mentionnés ci-dessus, points soulevés lors de la rencontre du CADES-élargi du 19 octobre 2011. Le département rappelle qu'il aurait été pertinent d'avoir la version 5 du projet afin de pouvoir vérifier la place faite aux commentaires du personnel enseignant collectés lors de rencontres précédentes.

Le vote est demandé. Résultat : Sept pour et un contre, donc la proposition est adoptée à la majorité.
Claude Belzile (secrétaire)

Cégep de Sherbrooke

Département de mathématiques

Extrait du procès-verbal de la réunion de département du 21 octobre 2011

Proposition :

Considérant que

- le *Projet éducatif* doit être rassembleur, mobilisateur et à la base de toute action pédagogique menée par l'institution scolaire;
- des éléments du *Projet de formation* écrit en 1994 jugés satisfaisants ne se retrouvent pas dans l'actuel *Projet éducatif* qui sera en vigueur pendant plusieurs années;
- le *Projet éducatif* proposé est réducteur, trop axé sur les compétences transversales laissant peu de place aux savoirs disciplinaires et aux disciplines contributives;
- les compétences transversales, quoiqu'essentielles au développement de la personne, ne sont plus évaluées aux autres ordres d'enseignement selon les directives ministérielles;
- le *Projet éducatif* néglige d'élaborer une vision de l'éducation en plaçant en priorité la relation enseignant et étudiant;
- le processus de consultation a accordé beaucoup de place à l'étude du *Plan stratégique* par des consultations directes dans le milieu et l'étude du *Projet éducatif* a été axée sur de courtes consultations virtuelles auprès des enseignants, en fin de session d'hiver;
- le nouveau *Projet éducatif* accorde beaucoup de place à la structure de programme en laissant un rôle de second plan aux départements;

le département de mathématiques rejette en bloc le *Projet éducatif*. Il demande de reporter l'adoption du *Projet éducatif* et de modifier l'échéancier de sa présentation au Conseil d'administration afin de reprendre la rédaction à partir de nouvelles bases et avec une consultation appropriée permettant ainsi une véritable appropriation par les différentes instances de la communauté collégiale, en particulier des enseignantes et enseignants.

P. Paul Brochu

A. Julie Dionne

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Claudine Lemoine et Alain Bombardier, coordonnateurs

Sujet: Position du département de physique (Projet éducatif)

De: Loïc Franchomme-Fosse <Loic.Franchomme@cegepsherbrooke.qc.ca>

Date: Fri, 11 Nov 2011 09:26:42 -0500

Pour :: SPECS-CSN <specsCSN@CegepSherbrooke.qc.ca>

Bonjour,

Suite à une consultation départementale, voici un résumé de la position du département de physique face à la proposition de projet éducatif:

- Le département supporte la démarche générale et les arguments du syndicat.
- Le processus de consultation proposé n'est pas très évident à suivre et est trop rapide.

- Bien qu'il soit souligné dans la proposition de projet éducatif, /pour qu'un projet soit significatif dans un milieu, il est nécessaire qu'il suscite l'adhésion de tous et toutes. /Dans l'état actuel des choses ce projet n'obtient pas l'adhésion des professeurs, acteurs principaux de l'éducation des étudiants au Cégep.
- L'idée d'une évaluation imposée des compétences transversales ne plait à personne dans le département.

Si vous désirez plus de précision ou encore s'il faudrait communiquer cette position de façon plus officielle, communiquez avec moi. Il me fera plaisir de vous répondre

Loïc Franchomme-Fossé
Coordonnateur, Département de physique
Cégep de Sherbrooke
819-564-6350 #4149

Position du département de psychologie concernant le document « Projet éducatif », octobre 2011

Après discussion en rencontre départementale, le département de psychologie a exprimé son désaccord face à l'adoption du projet éducatif tel qu'il est présenté actuellement. Principalement, ce désaccord concerne le fait de baser le projet éducatif du CÉGEP de Sherbrooke sur le concept de « compétences transversales ». De façon plus précise, ce désaccord touche les éléments suivants :

- Les compétences transversales de par leur nature (compétences qui visent à être développées de façon partielle, mais à travers plusieurs cours distincts) nous semblent être des éléments pertinents dans le développement général de l'étudiant. Par contre, nous ne croyons pas qu'il soit pertinent de les placer au cœur du projet éducatif qui vise à orienter l'ensemble des pratiques enseignantes du CÉGEP.
- Puisqu'à l'évaluation du français s'ajoute, avec la venue de cette version du Projet éducatif, l'évaluation de nombreuses compétences transversales, nous considérons qu'il y a là risque de dilution de l'importance du contenu spécifique relatif à un cours particulier. Cette situation nous préoccupe car nous croyons fermement que la réussite d'un cours doit être principalement reliée à l'atteinte des compétences spécifiques de ce cours.
- Il est mentionné dans le document qu'un certain niveau de ces compétences doit être atteint; ceci suppose donc qu'il devra y avoir évaluation du degré d'atteinte de ces compétences. Nous considérons qu'il sera très difficile de faire une évaluation sommative correcte et équitable d'un certain nombre des compétences transversales proposées par le projet éducatif actuel (pourcentage à accorder ? Moyens concrets de mesurer leur atteinte ?).
- Par ailleurs, le département a soulevé un questionnement par rapport à la pertinence d'évaluer certaines de ces compétences.
- Finalement, comme « il est nécessaire qu'il (projet éducatif) suscite l'adhésion de tous et de toutes », le fait de baser le projet éducatif sur les compétences transversales nous apparaît questionnable puisque ce sujet est controversé et qu'il est loin de faire l'unanimité actuellement au CÉGEP.

Kim Noël-Boulet, représentant au CADES

Anne Croteau et Édith Langevin, coordination du département de psychologie